

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

RELATIF À LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE
SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES
ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1269)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC45

présenté par
Mme Colboc, rapporteure
à l'amendement n° AC|31 de M. Patrier-Leitus

ARTICLE 4

Compléter cet amendement par les quatre alinéas suivants :

II. – En conséquence, à la fin, substituer aux mots :

« de l'année calendaire écoulée »

les mots :

« des deux années écoulées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en conformité rédactionnelle.